

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962 - 1963

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 2<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 4 Octobre 1962.

#### SOMMAIRE

1. — Congé (p. 1289).
2. — Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat (p. 1289).
3. — Candidatures aux postes de secrétaires du Sénat (p. 1290).
4. — Ordre des prochains travaux du Sénat (p. 1290).
5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1291).

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

#### CONGE

**M. le président.** M. Jean-Louis Tinaud demande un congé.  
Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Le congé est accordé.

— 2 —

#### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES QUESTEURS DU SENAT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3 du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins pluri-nominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au second tour, au troisième tour la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs et de quatre scrutateurs suppléants qui se répartiront entre quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins :

Sont désignés :

1<sup>re</sup> table : MM. Edouard Le Bellegou, Louis Roy.

2<sup>e</sup> table : MM. Maurice Charpentier, le général Jean Ganeval.

3<sup>e</sup> table : MM. Jacques Baumel, Pierre de La Gontrie.

4<sup>e</sup> table : MM. Martial Brousse, Marcel Lemaire.

Scrutateurs suppléants : MM. Louis André, Raymond Brun, Maurice Lalloy, Waldeck L'Huillier.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au réappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

**M. le président.** Les scrutins pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(Les scrutins sont ouverts à dix heures quinze minutes.)

**M. le président.** Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

**M. le président.** L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(Le réappel a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat des scrutins sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à onze heures quinze minutes, est reprise à onze heures cinquante minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents du Sénat :

Nombre des votants.....	189
Suffrages exprimés.....	189
Majorité absolue des suffrages exprimés.	95

Ont obtenu :

MM. André Méric, 177 voix. (*Applaudissements.*)

Léon Jozeau-Marigné, 175 voix. (*Applaudissements.*)

Mme Marie-Hélène Cardot, 160 voix. (*Applaudissements.*)

MM. Amédée Bouquerel, 126 voix. (*Applaudissements.*)

Jean Bertaud, 20 voix.

Divers, 15 voix.

MM. André Méric, Léon Jozeau-Marigné, Mme Marie-Hélène Cardot, M. Amédée Bouquerel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre des votants.....	189
Bulletins blancs ou nuls.....	2
Suffrages exprimés.....	187
Majorité absolue des suffrages exprimés.	94

Ont obtenu :

MM. Gérard Minvielle, 184 voix. (*Applaudissements.*)

Jacques Gadoin, 175 voix. (*Applaudissements.*)

Robert Gravier, 169 voix. (*Applaudissements.*)

Divers, 10 voix.

MM. Gérard Minvielle, Jacques Gadoin et Robert Gravier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat. (*Nouveaux applaudissements.*)

— 3 —

### CANDIDATURES AUX POSTES DE SECRETAIRES DU SENAT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des huit secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3 du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire doit être établie par les présidents des groupes selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste sera affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat, s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle, et les noms des candidats élus seront proclamés en séance publique.

J'invite MM. les présidents des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits à se réunir immédiatement dans mon cabinet en vue d'établir la liste des candidats.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à douze heures dix minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

J'informe le Sénat que je viens d'être saisi de la liste des candidats aux fonctions de secrétaires, établie par les présidents des groupes.

Conformément à l'article 3 du règlement, il va être procédé immédiatement à l'affichage de cette liste.

Cet affichage devant se prolonger pendant une heure, je propose au Sénat de reporter la proclamation des secrétaires à la deuxième séance d'aujourd'hui, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

### ORDRE DES PROCHAINS TRAVAUX DU SENAT

**M. le président.** A la demande de beaucoup de nos collègues, je propose au Sénat d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour en vue d'avancer l'horaire de nos travaux de cet après-midi et de reporter du vendredi 5 octobre en fin d'après-midi au mardi 9 octobre à 15 heures la nomination des bureaux des commissions permanentes.

Si le Sénat en était d'accord, voici quel serait le nouveau calendrier de nos travaux :

Aujourd'hui jeudi 4 octobre 1962 :

A 15 heures : deuxième séance publique ; nomination des huit secrétaires du Sénat.

A 15 heures 30 : troisième séance publique ; nomination de deux sénateurs représentant les Français établis hors de France. Vous savez que cette procédure est établie par une ordonnance.

A 16 heures : réunion des bureaux des groupes et du délégué des sénateurs non inscrits en vue d'arrêter la répartition numérique des sièges des commissions (commissions permanentes et commission des comptes).

Vendredi 5 octobre 1962 :

Avant midi : remise à la présidence (service des commissions) des listes des candidats aux commissions.

A 16 heures, séance publique : nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Mardi 9 octobre 1962 :

A 15 heures : nomination des bureaux des commissions permanentes (et désignation des membres de la délégation du Sénat à la conférence des parlementaires de l'O. T. A. N.).

A 16 heures : conférence des présidents, où les commissions seront représentées par leurs présidents respectifs préalablement élus.

A 16 heures 45, toutes ces formalités étant terminées, séance publique : installation du bureau définitif et fixation de l'ordre du jour.

A l'issue de la séance publique : constitution de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

L'installation définitive du bureau aura ainsi lieu mardi prochain, à seize heures quarante-cinq ; votre président exprimera alors les remerciements du Bureau et prononcera l'allocation d'usage.

— 5 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici donc quel pourrait être l'ordre du jour des deux séances publiques de cet après-midi.

A quinze heures, deuxième séance publique : nomination des huit secrétaires du Sénat.

A quinze heures trente, troisième séance publique : nomination de deux sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures quinze minutes.)*

*Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,*  
HENRY FLEURY.